

PLANET.FR

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 482.912,60 euros
Siège social : 93 rue de la Victoire - 75009 PARIS
412 001 547 RCS PARIS

RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE
A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE ORDINAIRE ANNUELLE
ET EXTRAORDINAIRE DU 27 AVRIL 2018

Chers Actionnaires,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte Ordinaire Annuelle et Extraordinaire afin :

- d'une part, en matière ordinaire, a) de vous exposer l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, les résultats de cette activité et nos perspectives d'avenir, soumettre à votre approbation les comptes sociaux de cet exercice et l'affectation du résultat qui ressort de ces comptes, b) de ratifier la nomination d'un membre du conseil de surveillance, c) nommer un commissaire aux comptes titulaire et suppléant, d) fixer le montant des jetons de présence, e) ratifier le transfert de siège social et f) et autoriser un nouveau programme de rachat d'actions,
- d'autre part, en matière extraordinaire, de soumettre à votre approbation :
 - a) une modification de la dénomination sociale,
 - b) une modification de l'objet social,
 - c) un projet de résolution visant à procéder à un apport partiel d'actif du site Médisite, à la société Planet Publishing,
 - d) des délégations de compétence au Directoire en vue d'augmenter le capital social :
 - par émission de titres financiers donnant accès immédiatement ou à terme au capital social (i) avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, (ii) avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par le biais d'une offre au public ou par le biais d'un placement privé,
 - par émission d'un nombre de titres financiers émis à l'occasion d'émissions réalisées en vertu des délégations de compétence ci-dessus exposées dans les conditions prévues à l'article L.225-135-1 du Code de commerce,
 - e) un projet de résolutions tendant à réaliser une augmentation de capital par attribution gratuite des actions de la Société aux membres du personnel salarié et aux mandataires sociaux ;

- f) un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés de la Société et effectuée dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail ;
- g) Un projet de résolution tendant à procéder à une réduction de capital social par annulation des titres auto détenus suite à un programme de rachat

Tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis et vous trouverez annexés au présent rapport de gestion le bilan (annexe 1), le compte de résultat (annexe 2), l'annexe comptable des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 (annexe 3), le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices (annexe 4) et le tableau des filiales et participations (annexe 5).

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ont été établis suivant les normes comptables en vigueur et conformément aux principes et méthodes d'évaluations énoncées dans l'annexe auxdites comptes.

Aucune modification n'a été apportée à la présentation des comptes annuels et aux méthodes d'évaluation par rapport à l'exercice précédent. Par ailleurs, le Commissaire aux Comptes vous rendra compte, dans son rapport, de l'exécution de sa mission.

RAPPORT DE GESTION (Assemblée Générale Ordinaire Annuelle)

1. FAITS ET CHIFFRES DE L'EXERCICE

A) Situation et activité de la Société au cours de l'exercice écoulé :

La Société Planet. Fr SA, créée en 1997, est éditeur de 4 titres dans le digital grand public déclinés en sites et applications mobile (smartphone et/ou tablette) :

- Planet.fr (site d'actualités)
- FemmesPlus.fr (site féminin)
- Medisite.fr (site santé)
- PlanetGolf.fr (annuaire golf).

Et d'un site et d'une application de coaching régime en ligne :

- PlanetRegime.fr

L'exercice a été marqué par l'intégration des activités opérationnelles des sociétés Planet Publishing et Planet Advertising à la suite de leur acquisition en novembre 2016.

La Société a décidé le 11 juillet 2017 la dissolution par confusion du patrimoine de la société Addict Média laquelle a été radiée à l'issue du délai d'opposition en août 2017.

Le conseil de surveillance, réuni le 24 juillet 2017, a transféré le siège social du 47 rue de la Chaussée d'Antin, 75009 Paris au 93 rue de la Victoire, 75009 Paris sous réserve de la ratification par la prochaine assemblée générale.

La société a également modifié sa gouvernance et notamment nommé Monsieur Jérôme Duca en qualité de Président du Directoire, en remplacement de Monsieur Thierry Casseville lequel a décidé de se concentrer sur les opérations de croissance externe tout en conservant toutefois un mandat de membre du directoire et acceptant celui de directeur général, à compter du 2 janvier 2018.

Le Conseil de surveillance, réuni le 13 décembre 2017, a également (i) coopté la société Montagut Participation en qualité de membre du conseil de surveillance sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale, (ii) nommé Monsieur Hervé Dumesny en qualité de Président du Conseil de Surveillance, en remplacement de Monsieur Franck Boget, démissionnaire et (iii) nommé Monsieur Patrice Angot en qualité de Vice-Président du conseil de surveillance en remplacement de Monsieur Hervé Dumesny, démissionnaire.

a) Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients :

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture des deux derniers exercices clos, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs et des clients se décompose, par date d'échéance, comme suit :

| | Dettes échues à la clôture à J+15 | | Échéances à J+15 | | Échéances à J+16 et J+30 | | Échéances à J+31 et J+45 | | Échéances à J+46 et J+60 | | Échéances au-delà de J+60 | | Total dettes fournisseurs | |
|-------------------------|-----------------------------------|------------|------------------|------------|--------------------------|------------|--------------------------|-----------|--------------------------|------------|---------------------------|------------|---------------------------|-------------|
| | 2017 | 2016 | 2017 | 2016 | 2017 | 2016 | 2017 | 2016 | 2017 | 2016 | 2017 | 2016 | 2017 | 2016 |
| Fournisseurs | 159 | 164 | 25 | 37 | 70 | 64 | 26 | 38 | 1 | 43 | 7 | 59 | 288 | 405 |
| Fours d'immobilisations | 174 | 141 | 126 | 185 | 53 | 138 | 35 | 20 | 34 | 58 | 30 | 46 | 452 | 588 |
| Total à payer | 333 | 305 | 151 | 222 | 123 | 202 | 61 | 58 | 35 | 101 | 37 | 105 | 740 | 993 |
| FNP | 141 | 135 | 65 | 45 | 19 | 12 | 0 | 4 | 0 | 5 | 0 | 0 | 225 | 201 |
| Total | 474 | 440 | 216 | 267 | 142 | 214 | 61 | 62 | 35 | 106 | 37 | 105 | 965 | 1194 |

| | Créances non échues à la clôture | | Échéances au 31/12/16 | | Échéances à J+30 | | Échéances à J+60 | | Échéances à J+90 | | Total Créances clients | |
|--------------|----------------------------------|-------------|-----------------------|------------|------------------|-----------|------------------|-----------|------------------|-----------|------------------------|-------------|
| | 2017 | 2016 | 2017 | 2016 | 2017 | 2016 | 2017 | 2016 | 2017 | 2016 | 2017 | 2016 |
| Clients | 1596 | 1317 | 251 | 156 | 215 | 98 | 88 | 58 | 52 | 71 | 2202 | 1700 |
| Total | 1596 | 1317 | 251 | 156 | 215 | 98 | 88 | 58 | 52 | 71 | 2202 | 1700 |

b) Indicateurs clés de performance de nature financière :

| En K€ | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Chiffre d'affaires | 4 951 | 6 517 | 6 872 | 7 531 | 8 160 |
| Var CA | 30,3% | 31,6% | 5,5% | 9,6% | 8,4% |
| Reprises sur provisions | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Autres produits | 2 | 6 | 1 | 67 | 11 |
| Production stockée | | | | | |
| Production immobilisée | 207 | 208 | 255 | 515 | 599 |
| Produits d'exploitation | 5 161 | 6 732 | 7 127 | 8 113 | 8 770 |
| Variation de stock | | | | | |
| Achats consommés | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Autres achats et charges externes | 1 488 | 1 949 | 2 066 | 2 521 | 2 389 |
| Impôts et taxes | 123 | 133 | 112 | 112 | 119 |
| Charges de personnel | 2 370 | 2 471 | 2 559 | 2 723 | 2 790 |
| Intéressement des salariés aux résultats de l'e | 130 | 105 | 107 | 14 | 0 |
| Autres charges | 13 | 39 | 15 | 24 | 11 |
| EBE | 1 037 | 2 035 | 2 269 | 2 719 | 3 461 |
| Marge EBE | 20,9% | 31,2% | 33,0% | 36,1% | 42,4% |
| Dotations aux amortissements corp | | | | | |
| Dotations aux amortissements incorp | 549 | 683 | 969 | 1 453 | 2 097 |
| Dotations aux provisions litiges | 0 | 0 | 74 | 21 | 12 |
| Dotations aux provisions créances dtx | 0 | 0 | 25 | 10 | 0 |
| REX | 488 | 1 352 | 1 202 | 1 235 | 1 352 |
| MEX | 9,9% | 20,7% | 17,5% | 16,4% | 16,6% |
| Résultat financier | 60 | - 6 | 212 | - 2 | - 50 |
| Résultat courant avant impôt | 548 | 1 346 | 1 414 | 1 233 | 1 302 |
| Résultat exceptionnel | - 43 | - 14 | 0 | 856 | 69 |
| Résultat avant impot | 504 | 1 332 | 1 415 | 2 089 | 1 370 |
| Impôts sur les sociétés | 2 | - 28 | - 41 | - 150 | - 20 |
| Résultat net des sociétés intégrées | 506 | 1 304 | 1 373 | 1 939 | 1 350 |
| | 10,2% | 20,0% | 20,0% | 25,8% | 16,5% |
| Dotations amortissements Goodwill | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Mise en équivalence | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Résultat net de l'ensemble consolidé minoritaires | 506 | 1 304 | 1 373 | 1 939 | 1 350 |
| Résultat net part du groupe | 506 | 1 304 | 1 373 | 1 939 | 1 350 |

c) Indication clé de performance de nature non financière :

Chiffre d'affaires 2017 : + 8 %

Planet.fr SA continue d'accroître ses parts de marché sur l'activité publicitaire display avec une croissance de +13%, 3 fois supérieure aux investissements display dans le marché (hors

réseaux sociaux) qui ont progressé de +4% en 2017. Cette activité, liée aux ventes d'espaces sur les sites, représente 72 % du CA Publicité et bénéficie des premières synergies suite au rachat de la régie Addict Media Régie en novembre 2016.

| En K€ | CA ANNUEL 2017 | | |
|---------------------------|------------------|------------------|-----------|
| | 2017 | 2016 | % |
| Chiffre d'affaires | 8 160 492 | 7 530 641 | 8% |
| dont Publicité | 6 747 906 | 6 412 568 | 5% |
| dont échanges | 1 148 787 | 1 118 073 | 3% |
| dont Produits divers | 263 799 | 0 | ns |

Audience : Planet.fr SA + **12 %** de visiteurs

L'audience de **Medisite** a enregistré sur l'exercice une forte croissance de **+18 %*** tout comme l'audience de **Planet.fr** qui progresse de **19 %***. Les projets lancés en 2017 pour mieux adresser la forte croissance de l'usage des smartphones portent leurs fruits (+ 50 % d'audience sur smartphone) et la société tire profit des développements du projet Target (le bon contenu, à la bonne personne, au bon moment et sur le bon support digital que ce soit un mobile ou un ordinateur).

**Source : OJD /ACPM*

d) Politique des ressources humaines :

En décembre 2017, la société employait 35 salariés (hors pigistes) contre 32 en 2016.

e) Opérations sur capital de l'exercice :

Le Directoire n'a exercé aucune délégation de compétence consentie au cours de l'année 2017.

f) Informations sociales et environnementales :

Informations environnementales :

Eu égard à la nature des activités et à l'organisation de la société, ces informations ne paraissent pas pertinentes.

Informations sur les conséquences sociales de l'activité de la Société :

Les effectifs sont stables et il règne une parfaite paix sociale au sein de la Société.

Le nombre de salariés recrutés au cours de l'exercice : 6

Le nombre de départs au cours de l'exercice : 3

Information concernant l'effectif

| | |
|--|-------|
| <u>Effectif total (moyenne annuelle)</u> | 35 |
| <u>Embauches (moyenne annuelle)</u> | |
| - <u>Embauches en CDI</u> | 3 |
| - <u>Embauches en CDD</u> | |
| <u>Difficultés éventuelles de recrutement (analyse)</u> | Néant |
| <u>Motif des licenciements pour :</u> | |
| - <u>Cause réelle et sérieuse</u> | 0 |
| - <u>faute grave</u> | 0 |
| - <u>faute lourde</u> | 0 |
| - <u>suivi de transaction</u> | 1 |
| - <u>économique</u> | 0 |
| <u>Heures supplémentaires</u> | Néant |
| <u>Main d'œuvre extérieure à la société (SSII)</u> | 3 |
| <u>Information relatives au plan de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi</u> | Néant |
| - <u>effort de reclassement</u> | Néant |
| - <u>réembauches et mesures d'accompagnement</u> | Néant |

g) Les chiffres et résultats de l'exercice écoulé :

Le total des produits d'exploitation s'élève à 8.770.484 euros contre 8.112.573 euros au titre de l'exercice précédent.

Le total des charges d'exploitation s'élève à 7.418.766 euros contre 6.863.888 euros au titre de l'exercice précédent et se décompose comme suit :

| | | |
|---|--|-----------------|
| - | Autres achats et charges externes | 2.388.514 euros |
| - | Impôts, taxes et versements assimilés | 119.481 euros |
| - | Salaires, traitements et charges sociales | 2.790.113 euros |
| - | Dotations aux amortissements sur immobilisations | 2.097.490 euros |
| - | Autres charges | 23.168 euros |

L'EBE ressort donc à 3.461.646 euros contre 2.689.604 euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort donc à 1.351.718 euros contre 1.248.685 euros au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation (hors échanges de marchandises - dotations d'exploitation) ont augmenté de 9 % soit de 524.164 euros.

Le résultat financier s'élève à (50.084) euros contre 662.501 euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôts s'établit à 1.301.634 euros contre 1.911.185 euros au titre de l'exercice précédent.

En considération des éléments ci-dessus, le résultat de l'exercice fait apparaître un bénéfice de 1.349.756 euros contre 1.939.013 euros au titre de l'exercice précédent.

Nous vous informons qu'aucune dépense (dite « somptuaire) entrant dans le champ d'application de l'article 223 quater et 39-4 du CGI n'a été comptabilisée au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2017.

Nous vous précisons que les principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée sont les mêmes que ceux visés au chapitre 4.7 de la notice d'introduction en Bourse visée par l'AMF le 30 juin 2005 et dans le document intitulé Document d'Informations pour transfert sur Euronext Growth (anciennement Alternext), le 24 juillet 2014. Lesdites notices sont consultables sur le site de l'AMF ou sur le site planet.fr et notamment :

- Risque d'une augmentation du coût de recrutement des membres
- Risques liés à l'environnement concurrentiel
- Risque d'une concurrence sur les prix dans le marché de la publicité en ligne
- Risque d'une concurrence sur les prix dans le marché de l'e-mailing
- Risque du non renouvellement de contrats importants
- Risques liés au recrutement et au départ de collaborateurs clés
- Risques liés au marché internet et aux technologies liées
- Risques liés au marché du mobile et aux technologies liées
- Risques de dépendance aux clients et/ou aux fournisseurs
- Risques de défaillance de paiement des clients
- Risques techniques et informatiques
- Risques liés à des changements significatifs de réglementation

B) Résultats de cette activité ; Progrès réalisés ou difficultés rencontrées :

Nous vous précisons, conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 du code de commerce, que la situation financière de la Société, au regard du volume et la complexité des affaires est saine, puisque la Société n'a notamment aucun emprunt au 31 décembre 2017, à l'exception des deux prêts sollicités dans le cadre de l'acquisition du groupe Addict Média d'un million cinq cent mille (1.500.000 €) chacun.

Le résultat de l'exercice social s'élève à 1.349.756 euros.

C) Activités de la Société en matière de recherche et de développement :

La société a été reconnue et qualifiée comme entreprise innovante en date du 12 Décembre 2014 par la BPI laquelle a renouvelé cette certification jusqu'au 24 Janvier 2021.

La société a lancé en Mai 2017 un nouveau projet « Capsules » doté d'un budget d'investissement de 615.000 euros, subventionné à hauteur de 293 000 euros par le Fonds stratégique pour le développement de la presse. Ce projet se déroulera jusqu'en mai 2019 et devrait permettre de proposer un nouveau format éditorial, multi format, multi plateforme et innovant.

Au cours de l'exercice 2017, la société a dépensé en matière de R&D 920 K€ réparti comme suit :

- Frais de développement pour l'ensemble de nos sites : 345 K€
- Développement de l'application mobile 40 K€
- Vidéotisation 45 K€
- Projet Target/Capsules 490 K€

2. ÉVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE – ÉVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Après une année 2017 charnière qui a été consacrée à **l'intégration opérationnelle et juridique des sociétés acquises en 2016** et la **poursuite d'une politique forte d'investissements**, Planet.fr SA est bien armée pour poursuivre sa croissance profitable aussi bien sur les actifs historiques de la société que sur les actifs acquis.

En 2018, **le montant des investissements** devrait rester **au niveau** de celui constaté **en 2017**.

L'objectif 2018 de Planet.fr SA est d'**atteindre un niveau de croissance supérieur au marché** tout en continuant d'améliorer en valeur absolue **son EBE**.

Aucun autre évènement susceptible d'influencer le fonctionnement de la Société n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice social.

FILIALES, PARTICIPATIONS ET PRISES DE PARTICIPATIONS

Nous vous présentons ci-après un résumé succinct de l'activité de nos filiales et participations au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

Filiales :

Alpen :

Les éléments financiers de la société monégasques ne sont pas encore arrêtés à ce jour.

Planet Publishing :

Les comptes de cette société, arrêtés au 31 décembre 2017, dans laquelle votre société détient l'intégralité du capital social, font apparaître un résultat bénéficiaire de 1.985 euros. Son chiffre d'affaires s'est élevé à 305.378 euros contre 559.560 euros pour l'exercice précédent, étant précisé que l'exercice social est de 6 mois compte tenu de la modification de la date de clôture.

Planet Advertising :

Les comptes de cette société, arrêtés au 31 décembre 2017, dans laquelle votre société détient l'intégralité du capital social, font apparaître un résultat déficitaire de 39.332 euros. Son chiffre d'affaires s'est élevé à 1 ;922 ;422 euros contre 4.508.415 euros pour l'exercice précédent, étant précisé que l'exercice social est de 6 mois compte tenu de la modification de la date de clôture.

Senior Planet S.R.L. – Filiale en Italie

Notre filiale en Italie n'a jamais été opérationnelle et nous voulons procéder à la cession de notre participation.

Participations :

Medpics Inc:

Les éléments financiers de la société ne sont pas encore arrêtés à ce jour.

3. AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 1.349.755,78 euros.

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice disponible, constitué par :

| | |
|--|----------------|
| - Le bénéfice de l'exercice, soit | 1.349.755,78 € |
| - auquel s'ajoute le solde bénéficiaire du report à nouveau pour | 104.789,18 € |
| soit un montant de | 1.454.544,96 € |
| de la façon suivante : | |
| - à la réserve légale qui sera intégralement | 1.045,00 € |

| | |
|---|--------------|
| dotée | |
| - à la distribution d'un dividende brut par action de 0,08 € soit | 386.330,08 € |
| - au poste « Autres Réserves » | 700.000,00 € |
| - Le solde, soit au report à nouveau qui passera de 104.789,18 € à 367.169,88 € | 367.169,88 € |

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 6.464.233,88 euros (hors subventions investissement).

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

| Exercice | Dividendes versés |
|------------------|-------------------|
| 31 décembre 2016 | 338.038,82 € |
| 31 décembre 2015 | 238.479,78 € |
| 31 décembre 2014 | 0 € |

Nous vous demandons d'approuver les comptes tels qu'ils vous sont présentés et de donner quitus de gestion aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance pour cet exercice.

4. RATIFICATION DE LA NOMINATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Nous vous informons que le conseil de surveillance, réuni le 13 décembre 2017 a nommé la société Montagut Participation, représentée par Monsieur Franck Boget, membre du conseil de surveillance en remplacement de Monsieur Franck Boget, démissionnaire pour la durée du mandat restant à courir soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice social à clore le 31 décembre 2022, sous réserve de la prochaine ratification par l'assemblée générale.

Nous vous proposons, en conséquence, de ratifier la nomination de la société Montagut en qualité de membre du Conseil de surveillance pour la durée ci-dessus rappelée.

5. NOMINATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRE ET SUPPLEANT

Nous vous informons que les mandats des commissaires aux comptes Titulaire et Suppléant arrivent à terme, à l'issue de l'approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2017. Nous vous proposons de les renouveler dans leurs mandats pour une durée de six (6) exercices soit jusqu'à l'approbation annuelle des comptes de l'exercice social à clore le 31 décembre 2023 :

- Commissaire aux comptes Titulaire :

In Extenso IDF Audit

63 ter avenue Edouard Vaillant, 92100 Boulogne-Billancourt

- Commissaire aux comptes Suppléant :

MGF Audit

20 rue du bois Challand, CE 5606-Lisse, 91056 Evry Cedex

6. PROPOSITION D'ALLOCATION DE JETONS DE PRESENCE AUX MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Compte tenu de la nomination d'un nouveau membre du conseil de surveillance, nous vous proposons de fixer à vingt-mille (20.000 €) euros, le montant des jetons de présence à compter de l'exercice à clore le 31 décembre 2018.

7. CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L. 225-86 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 225-88 du Code de commerce, d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce et conclues au cours de l'exercice écoulé après avoir été régulièrement autorisées par votre Conseil de Surveillance :

Convention et engagements approuvés au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

Néant

8. RATIFICATION DU TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Dans sa séance du 24 juillet 2017, le Conseil de Surveillance a décidé de transférer le siège social, à compter du même jour dans de nouveaux locaux situés au 93 rue de la Victoire, 75009 Paris.

Nous vous demandons en conséquence de bien vouloir ratifier ce transfert du siège social.

9. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL

a) Article L. 225-211 – Opérations effectuées par la Société sur ses propres actions :

- Assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire du 11 avril 2017

Le Directoire, réuni le 11 avril 2017, usant de la délégation consentie par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 11 avril 2017 a attribué 50.500 actions gratuites.

La société n'a pas procédé au cours de l'année 2017 au rachat sur le marché d'actions.

Réduction de l'autocontrôle de 9,7 % à 2.6 % du Capital.

b) Opérations réalisées par les dirigeants ou par des personnes auxquelles ils sont étroitement liés, sur leurs titres :

Le Directoire, réuni le 11 janvier 2017, a constaté l'exercice de 104.463 BSPCE 2012, portant le capital social de la société de 472.466,30 € à 482.912,60 €.

c) Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2017 :

Conformément aux dispositions légales (article L. 233-13 du Code de Commerce), nous vous donnons les indications suivantes relatives à l'identité des actionnaires, personnes physiques ou morales possédant un nombre d'actions représentant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital ou des droits de vote de la Société, ainsi que le nombre d'actions qu'ils possèdent :

| Nom | Prénom | Nbre total de titres | % | Nbre total de voix | % |
|------------|---------|----------------------|-------|--------------------|-------|
| CASSEVILLE | THIERRY | 1 757 298 | 36,4% | 3 512 697 | 47,8% |
| ANGOT | PATRICE | 353 502 | 7,3% | 707 004 | 9,6% |

d) Etat de la participation des salariés au 31 décembre 2017 :

| Liste des salariés actionnaires au 31 Décembre 2017 | | |
|---|-----------|--|
| Nom | Prénom | Fonction |
| ALEXANDRE | DAVID | Directeur de la rédaction |
| BASSOLE | GUILLAUME | Responsable Marketing Audience |
| BENARD | BORIS | Directeur de production DATA |
| BISSCHOP | JULIE | Account manager |
| BLAIZE | AURELIE | Rédactrice en chef adjointe |
| BREHAMET | JOEY | Assistant chef de projet MD |
| CASSEVILLE | THIERRY | Président du directoire |
| CRECELLE | VANESSA | Responsable CRM |
| DECALOGNE | SYLVAIN | Intégrateur web |
| DEMMER | BENEDICTE | Journaliste |
| DROMPY | BENOIT | Intégrateur web |
| DUCA | JEROME | Directeur Général |
| FUSTER | VIOLAINE | Programmatic Media Manager |
| FUZELLIER | JERRY | Responsable technique |
| GIRARDOT | SOPHIE | Rédactrice en Chef |
| KORKUT | ANAIS | Rédactrice en chef adjointe |
| LARGUET | SELMA | Chargé acquisition Trafic |
| MALEK | INES | Directrice de clientèle |
| NOURRY | MURIEL | Directrice de clientèle |
| ROULIER | SILVIA | Directrice Marketing Editoriale |
| SAINCY | FREDERIC | Directeur Technique |
| SANTOURIAN | RITA | Chef d'Editions |
| SOUMOUNTHONG | EMMANUEL | Assistant chef éditions |
| TRICOT | STEPHANIE | Responsable administratif et financier |

En application des dispositions de l'article L. 225-102 du Code de Commerce, nous vous rappelons que les salariés détiennent des participations non significatives dans le capital social au travers d'un mécanisme d'épargne collectif (0,01%).

9. MANDATAIRES SOCIAUX

Nous vous indiquons ci-après la liste des mandats ou fonctions exercées dans toute société, durant l'exercice écoulé, par chacun des mandataires sociaux (art. L. 225-102-1 al. 4) :

- **Monsieur Thierry CASSEVILLE**
 - . Président du Directoire de la société PLANET.Fr (jusqu'au 1er janvier 2018)
 - . Directeur Général de la société PLANET.FR (depuis le 2 janvier 2018)
 - . Membre du Directoire

- . Président Administrateur Délégué de la société ALPEN EDITIONS

- **Monsieur Jérôme DUCA**
 - . Membre du Directoire de la société PLANET.Fr
 - . Directeur Général de la société PLANET.Fr.(jusqu’au 1^{er} janvier 2018)
 - . Président du Directoire de la société PLANET.Fr (depuis le 2 janvier 2018)

- **Monsieur Frédéric SAINCY**
 - . Membre du Directoire de la société PLANET.Fr
 - . Directeur Technique

- **Monsieur David ALEXANDRE**
 - . Membre du Directoire de la société PLANET.Fr
 - . Directeur de la rédaction

- **Monsieur Franck BOGET**
 - . Président et membre du Conseil de Surveillance de la société PLANET.Fr (jusqu’au 13 décembre 2017)
 - . Président de AC CONSEIL SAS
 - . Président de BC MANAGEMENT SAS
 - . Représentant permanent de la société MONTAGUT PARTICIPATIONS (depuis le 13 décembre 2017)
 - . Représentant permanent de la société Planet.fr au sein de la société ALPEN EDITIONS

- **Monsieur Hervé DUMESNY**
 - . Vice-président du Conseil de Surveillance de la société PLANET.Fr (jusqu’au 13 décembre 2017)
 - . Président du Conseil de Surveillance de la société PLANET.Fr (depuis le 14 décembre 2017)
- . Administrateur de la Fondation œuvre de LA CROIX ST SIMON

- **Madame Béatrice CASSEVILLE**
 - . Membre du Conseil de Surveillance de la société PLANET.Fr

- **Monsieur Patrice ANGOT**
 - . Membre du Conseil de Surveillance de la société PLANET.Fr
 - . Vice-Président du Conseil de Surveillance de la société PLANET.Fr (depuis le 14 décembre 2017)
 - . Président de la société Pass Digital
 - . Administrateur de la Fondation Medisite
 - . Membre du Conseil de Surveillance de la SAS Medpics

- **Montagut Participations**
. Membre du Conseil de Surveillance de la société PLANET.Fr
- **Madame Dominique NOEL**
. Membre du Conseil de Surveillance de la société PLANET.Fr depuis le 11 avril 2017
- . Présidente de la société Prodiovisuel International

RAPPORT DU DIRECTOIRE

(Assemblée Extraordinaire)

Les actions de la Société sont, depuis le 29 juillet 2014 admises sur le Marché Euronext Growth, systèmes multilatéraux de négociation organisés.

Afin de faciliter les différentes opérations d'augmentation de capital qui pourraient intervenir sur ledit marché, nous vous proposons de mettre en place diverses autorisations financières.

11. MODIFICATION DE LA DENOMINATION SOCIALE

Compte tenu de la restructuration initiée, il nous paraît opportun de modifier la dénomination sociale de la société et d'adopter la nouvelle dénomination sociale Planet MEDIA. Si vous approuvez cette modification, il conviendra de modifier l'article 3 des statuts ainsi qu'il suit :

« Article 3 - Dénomination

La dénomination de la société est : Planet MEDIA.

Tous les actes et documents, émanant de la société et destinés aux tiers doivent indiquer la dénomination sociale précédée ou suivie immédiatement et lisiblement des mots "société anonyme" ou des initiales "S.A." à directoire et conseil de surveillance et de l'énonciation du montant du capital social. »

12. MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Nous vous proposons de profiter des modifications statutaires résultant du changement de dénomination sociale pour vous proposer également de mettre à jour notre objet social et de supprimer la référence aux Séniors dès lors que nos sites ne sont plus exclusivement réservés à cette catégorie.

Si vous approuvez cette proposition, il conviendra de modifier ainsi qu'il suit l'article 2 des statuts :

« Article 2 - Objet

La société a pour objet en France et à l'Etranger :

- L'exploitation de tout service de communication digitale et audiovisuelle pour assurer la diffusion de toute information, notamment d'actualité, dans le domaine du bien-être et de la Santé.

- La promotion, le développement et la vente de tous produits et services et notamment dans le domaine culturel, sportif, d'assistance et de conseil.

- Les opérations de courtage accessoires en matière d'assurance, aux activités d'intermédiaires en immobilier défiscalisés et autres ainsi qu'aux activités de voyages ».

(Le reste de l'article demeure inchangé).

13. APPORT PARTIELS D'ACTIF

Dans le cadre de la restructuration des activités des sociétés du groupe Planet.fr auquel elles appartiennent, il est apparu rationnel, dans un but de simplification et d'économies de gestion, de regrouper au sein de la société Planet Publishing (anciennement E Santé) toutes les activités liées au bien être et à la médecine dès lors qu'elles sont similaires.

Ainsi la société Planet.fr ferait apport de la branche complète de l'activité attachée au site Médisite (ci-après (l'« Apport »), au 1^{er} janvier 2018, évaluée pour un montant de 1.393.806,96 euros, à charge pour Planet Publishing d'acquitter les obligations et le passif de Planet.fr évalués, à la même date, à 493.806,96 euros, soit un actif net apporté par Planet.fr à Planet Publishing pour une valeur de 900.000 euros. Nous vous précisons s'agissant d'une restructuration interne, l'évaluation des Apports a été faite à la valeur nette comptable des biens apportés telle qu'elle apparaît au bilan de Planet.fr au 31 décembre 2017, la rémunération de celui-ci étant toutefois réalisé sur la base de sa valeur réelle de l'Apport, arrêtée à 10.750.000 €.

En contrepartie de cet apport, compte tenu de la valorisation de la société Planet Publishing la société Planet Publishing augmenterait son capital fixé à 100.000 euros et divisé en 1.000.000 actions de 0,10 euros chacune de 614.285,70 euros par création de 6.142.857 actions nouvelles de 0,10 euros chacune, assorties d'une prime d'apport globale de 285.714,30 euros soit 0,046511631 euros par action. Le capital social serait ainsi fixé à 714.285,70 euros divisé en 7.142.857 actions de 0,10 euros.

14. DELEGATION EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL SOCIAL

A cet effet, nous vous demandons de déléguer au directoire la compétence nécessaire pour fixer la nature, le montant et l'époque de la réalisation ainsi que les conditions et modalités de la ou des augmentations dans la limite autorisée, et d'apporter les modifications nécessaires aux clauses des statuts relatives au montant du capital social et au nombre des actions qui le représentent, dans la mesure où ces modifications correspondent matériellement au résultat effectif de la ou des opérations.

Ainsi, nous vous demanderons de nous autoriser à :

1. émettre tous titres financiers donnant accès au capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ; étant précisé que le montant nominal des augmentations de capital pouvant être réalisées immédiatement et/ou à terme, en vertu de cette délégation, ne pourra excéder cent mille euros (100.000 €) (14^{ème} résolution) ;
2. émettre tous titres financiers donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et par le biais d'une offre au public ; étant précisé que le montant nominal des augmentations de capital pouvant être réalisées immédiatement et/ou à terme, en vertu de cette délégation, ne pourra excéder cinquante mille euros (50.000 €) (15^{ème} résolution) ;
3. émettre tous titres financiers donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et par le biais d'un placement privé ; étant précisé que le montant nominal des augmentations de capital pouvant être réalisées immédiatement et/ou à terme, en vertu de cette délégation, ne pourrait excéder vingt cinq mille euros (25.000 €) (16^{ème} résolution) ;
4. décider une augmentation de capital social complémentaire à celles autorisées aux 14^{ème}, 15^{ème} et 16^{ème} résolutions (17^{ème} résolution) ;
5. attribuer gratuitement des actions de la Société aux membres du personnel salarié et aux mandataires sociaux (18^{ème} résolution) ;

Les termes, modalités et conditions de ces délégations de compétence sont plus détaillés dans le projet des résolutions ci-joint.

Par ailleurs, les deux premières délégations de compétence susvisées seraient consenties pour une durée de 26 mois, les troisième et quatrième délégations pour une durée de 18 mois, à compter du jour de l'Assemblée.

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-113 du Code de commerce, nous vous invitons à vous reporter à la première partie relative à l'approbation des comptes 2017 pour les indications sur la marche des affaires sociales pendant l'exercice écoulé et depuis le début de l'exercice en cours.

15. AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE AUX SALARIES DE LA SOCIETE ET EFFECTUEE DANS LES CONDITIONS PREVUES AUX ARTICLES L. 3332-18 A L. 3332-24 DU CODE DU TRAVAIL

Dans une dix-neuvième résolution, nous vous rappelons enfin qu'en application des dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, l'Assemblée Générale Extraordinaire doit, lors de toute décision d'augmentation du capital par apport en numéraire, se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés de la Société et effectuée dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail.

Si cette résolution était adoptée, l'Assemblée Générale :

- déciderait que le Directoire disposerait d'un délai maximum de douze (12) mois pour mettre en place un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues aux articles L. 3332-1 à L. 3332-8 du Code du travail,
- autoriserait le Directoire à procéder, dans un délai maximum de cinq (5) années à compter de la réunion de l'assemblée générale, à une augmentation de capital d'un montant maximum de quatorze mille euros (14.000 €) en une ou plusieurs fois, par émission d'actions de numéraire réservées aux salariés adhérant audit plan d'épargne d'entreprise, et réalisée conformément aux dispositions des articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail,
- déciderait en conséquence de supprimer au profit des salariés de la Société le droit préférentiel de souscription des actionnaires auxdites actions nouvelles.

Nous pensons cependant que cette augmentation de capital réservée aux salariés n'est pas opportune compte tenu des mécanismes d'intéressement social existants dans la société.

Nous vous informons qu'en cas de refus d'adoption de ce projet de résolution, l'Assemblée Générale Extraordinaire devra se prononcer tous les trois ans sur un tel projet d'augmentation de capital si, au vu du rapport présenté par le Directoire en application de l'article L. 225-102 du Code de commerce, les actions détenues par le personnel de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce représentent moins de trois pour cent du capital.

16. AUTORISATION D'UN PROGRAMME DE RACHATS D' ACTIONS ET REDUCTION DE CAPITAL SOCIAL POUVANT EN RESULTER

Il nous apparaît opportun de vous proposer de mettre en place un programme d'achats ou de ventes sur les actions de la société. L'Assemblée Générale déciderait que les actions rachetées soient affectées, par ordre de priorité décroissant, aux objectifs suivants :

- Assurer l'animation de marché et la liquidité de l'action Planet.fr par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au moyen d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF.
- Procéder à des échanges ou à des remises de titres à l'occasion d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocations d'actions à des salariés et/ou mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attributions gratuites d'actions.

Dans l'hypothèse où la pertinence de l'affectation des actions rachetées aux objectifs susvisés viendrait à être ultérieurement remise en question par le directoire, ce dernier aura la faculté, soit de les céder, soit de les annuler.

En période d'offre publique, ces opérations ne pourraient être réalisées que dans le strict respect des conditions des articles L. 241-1 à 241-5 du Règlement Général de l'Autorité des

Marchés Financiers, aux fins de permettre à la Société de respecter ses engagements antérieurs et uniquement si :

- l'offre publique est réglée intégralement en numéraire ; et
- les opérations de rachat ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre étant précisé qu'à défaut, la mise en œuvre du programme devra faire l'objet d'une approbation ou d'une confirmation par l'assemblée générale.

La Société pourrait acquérir sur le marché ou hors marché ses propres actions et vendre tout ou partie des actions ainsi acquises en respectant les limites ci-dessous :

- Le nombre total d'actions acquises ne dépassera pas 10 % du capital social étant rappelé (i) que cette limite s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte des opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée Générale et que (ii) en tout état de cause, la société ne pourra posséder plus de 10% du total de ses propres actions ;
- Le prix maximum d'achat est fixé à 5.90 euros par action hors frais ;
- Le prix minimum de vente est fixé à 4.50 euros par action hors frais ;

Sur la base du nombre d'actions composant actuellement le capital social de la Société, le nombre maximal d'actions pouvant être acquises serait de 254.237 actions dans la limite en tout état de cause de la possession de 10% du capital de la société. Le montant total que la Société pourrait consacrer au rachat de ses propres actions ne pourrait pas dépasser 1.500.000 euros étant précisé que les acquisitions d'actions effectuées au titre du programme d'achat d'actions adopté par l'assemblée générale des actionnaires du 11 avril 2017, s'imputeraient sur ce montant.

Lorsque les actions seraient rachetées dans le cadre du premier objectif indiqué ci-dessus, le plafond de 10% serait calculé en tenant compte du nombre d'actions achetées déduction faite du nombre d'actions revendues.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, attribution de titres gratuits, augmentation du nominal de l'action ainsi qu'en cas, soit d'une division, soit d'un regroupement des titres ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, les prix indiqués ci-dessus seraient ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

Il serait délégué tous pouvoirs au directoire avec faculté de subdélégation afin :

- D'effectuer par tout moyen l'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions ;
- De conclure tout accord en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de vente d'actions et notamment un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- D'effectuer toutes déclarations auprès de tous organismes ;
- De remplir toutes formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

La présente autorisation serait donnée pour une durée qui prendra fin lors de la prochaine Assemblée Générale annuelle d'approbation des comptes sans toutefois excéder une durée maximum de dix-huit mois.

Si le programme de rachat d'actions était adopté, il conviendrait de déléguer au directoire les pouvoirs nécessaires, avec faculté de subdélégation :

- à réduire le capital par annulation des actions rachetées dans le cadre du programme de rachat mentionné à la septième résolution ci-dessus, dans l'hypothèse où la pertinence de leur affectation aux objectifs initialement visés viendrait à être remise en question, par période de vingt-quatre mois dans la limite de 10% du nombre total des actions composant le capital social existant à la date de l'opération ;
- à modifier en conséquence les statuts et accomplir toutes les formalités nécessaires.

La présente autorisation serait donnée pour une durée qui prendra fin lors de la prochaine Assemblée Générale annuelle d'approbation des comptes sans toutefois excéder une durée maximale de dix-huit mois.

* * * * *

Le Directoire vous invite, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Le Directoire